

www.e-rara.ch

Récit des derniers événements survenus en Suisse, par suite de l'appel des Jésuites à Lucerne et de l'Alliance Séparée (Sonderbund) fondée le 14 septembre 1845, aux Bains de Rothen entre les cantons ...

Leuthy, Johann Jakob

Berne, 1848

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 26969

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-64201>

Chapitre XIII.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE XIII.

Réveil de la démocratie à Neuchâtel et installation de la république.

La révolution républicaine française a eu pour effet immédiat la révolution de Neuchâtel ; mais depuis de longues années, la cause existait déjà, et si les événements de Paris ne fussent arrivés, un changement politique n'aurait pas tardé à avoir lieu à Neuchâtel, car le peuple était préparé à conquérir sa liberté. Quand le fruit est mûr, il se détache de l'arbre.

C'est à 1831 qu'il faut plus particulièrement reporter l'époque où le besoin de l'émancipation se fit ressentir dans la principauté, par l'accomplissement d'un mouvement armé dont la hardiesse terrifia le pouvoir et le mit à deux doigts de sa perte ; mais l'idée d'indépendance, neuve encore parmi les populations, ne fut pas suffisamment appuyée. Elle dut succomber, mais le germe était semé et l'arbre devait grandir et prospérer.

Dix-sept ans s'écoulèrent depuis cette levée de boucliers du château, et malgré des efforts inouis, le pouvoir ne put arrêter les progrès du républicanisme. Assassinats juridiques, assassinats de rue, cachots, exil, persécutions, procès de presse, dénis de justice, tout fut employé en vain : le cauchemar qui pesait sur la tête gouvernementale devenait de jour en jour plus pesant et lui faisait pressentir une ruine prochaine, quand sa politique le porta, à l'occasion du *Sonderbund*, à jouer un rôle dont, à cette époque, on ne pouvait calculer la portée, mais que la correspondance de M^r Du Bois à M^r de Pfuel a complètement mis à nu.

Les patriotes neuchâtelois voulaient être suisses ; ils allaient être les maîtres ; comment les en empêcher ? Il fallait tuer la Suisse, et c'est ce que l'on tenta avec l'appui promis de la Sainte-Alliance réunie ; mais la rapidité d'action de la Suisse

légale déjoua tous ces projets et le gouvernement neuchâtelois en fut réduit à payer sa lâcheté et sa perfidie envers ses confédérés par un peu d'argent.

Cependant cette politique révolta tout ce qui, dans le pays, portait un cœur honnête et patriotique : par un mouvement sympathique, des comités patriotiques se formèrent spontanément sur tous les points du canton et prirent le nom de *Comités des pétitions*. C'était par la voie légale que le peuple entendait généralement encore manifester ses opinions et voulait tenter d'arrêter les élans rétrogrades et insensés de cette aveugle domination qui ne mettait plus aucun frein à son ardeur de réaction. Différentes réunions eurent lieu pour concerter les moyens d'arrêt à opposer à la politique gouvernementale : celui de protestation par forme de pétition fut adopté par plusieurs comités de localités comme le plus convenable, et la rédaction de deux pièces à adresser, l'une au corps législatif, l'autre à la diète, fut arrêtée par plusieurs délégations. Une assemblée générale des comités de tout le pays se réunit à la Chaux-de-Fonds dans le courant de janvier 1848, et approuva les mesures déjà prises, sauf à en remettre l'exécution à la première occasion favorable.

Pendant que la résistance légale s'organisait ainsi dans certaines classes libérales, les populations, guidées par un esprit de liberté qui les entraînait avec une force irrésistible, se soulevaient aussi contre la politique du gouvernement. Des réunions bruyantes se formaient sur les places publiques dans les grandes localités ; dans les plus petites, où l'on pouvait plus facilement les comprimer, l'expression du mécontentement et du dégoût se faisait jour malgré tous les efforts.

En vain réorganisa-t-on les comités de sûreté et arma-t-on leurs séides ; en vain voulut-on comprimer les manifestations par des assassinats, comme au Locle, par des prises de corps et par des emprisonnements, l'heure avait sonné ; le sourd mugissement de la révolution perçait de toutes parts et n'attendait pour éclater que le premier prétexte.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que la révolution française trouva les populations neuchâteloises : la commotion devait être instantanée ; elle le fut.

Le courrier de Bâle apporta la nouvelle de la république française, le samedi 26 février, à 8 heures du soir; aussitôt elle se répandit avec la rapidité de l'éclair; les patriotes se réunirent dans les cercles et dans les cafés; ils saluèrent la nouvelle république par des toasts et des vivats; les jeunes gens qui, la veille, avaient célébré la défaite du Sonderbund par un bal, préparèrent leurs armes et se promirent mutuellement de venger les patriotes de 1831.

La journée du 27 se passa assez tranquillement; mais un fort rassemblement eut lieu sur la place de l'hôtel de ville, depuis 10 heures du soir jusqu'à 1 heure du matin. Les cris mille fois répétés de: Vive la république! nous la voulons! nous l'aurons! Vive la Suisse! Vivent les Parisiens! étaient interrompus par la Marseillaise et *le Sonderbund est mort*. Ces manifestations causèrent de vives inquiétudes aux partisans de l'étranger et une vive joie aux patriotes. Tandis que les royalistes se préparaient à soutenir le roi de Prusse et les privilèges, les patriotes se promettaient de profiter de la stupéfaction causée par les immortelles journées de février pour renverser la domination étrangère.

Le comité des patriotes de la Chaux-de-Fonds se rassembla pendant la matinée du 28; il se composait de MM. Louis Brandt-Stauffer, Georges Du Bois, docteur, Edouard Robert-Theurer, Isaac Charles Ducommun, Alfred Droz, docteur, Louis Sandoz-Morthier, Célestin Nicolet, Justin Billon, Edouard Sandoz et Frédéric Courvoisier. Quelques mesures furent prises en cas d'attaque de la part des royalistes; on convint que le signe de ralliement serait un brassard blanc.

Les délégués des comités des pétitions furent immédiatement invités à se rencontrer à La-Chaux-de-Fonds le mercredi 1^{er} mars.

Le comité eut ensuite une conférence avec les délégués des patriotes du Locle: MM. Grandjean et Perret. A deux heures les membres du comité patriotique de la Chaux-de-Fonds furent mandés à l'hôtel de ville; ils eurent une conférence avec MM. O. Jacot, lieutenant, Vuithier, Delachaux, major, Mathey, ancien maître bourgeois, Eugène Savoye et C. Perret. Ces messieurs ne firent aucune proposition: il s'agissait seulement des

mesures à prendre pour éviter les démonstrations de la veille et assurer l'ordre et la tranquillité dans la nuit. Il fut décidé que l'on organiserait une garde de surveillance non armée, composée de citoyens des deux opinions, propriétaires, chefs de maisons de commerce ou chefs d'ateliers.

Les patriotes mirent pour condition de leur concours, qu'on ferait rentrer le lendemain les armes et les munitions qui avaient été délivrées par le gouvernement aux royalistes.

M. le major Delachaux promit d'en demander de suite l'autorisation au conseil d'État, et comme les patriotes ne s'étaient engagés que pour un jour à donner ce concours, ils déclarèrent le retirer si les ordres du gouvernement, qui devaient arriver à cinq heures, n'étaient pas dans le sens des mesures prises; le rendant, en cas de refus, responsable des événements. — Les patriotes déclarèrent ensuite avec franchise que la position mixte, la conduite anti-fédérale de Neuchâtel, étaient la cause des rassemblements nocturnes, et que pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, une décision importante serait prise par les délégués des comités patriotiques du pays.

Le courrier attendu arriva; c'était un baron, M. Alexandre de Chambrier, chevalier de l'aigle rouge de Prusse, conseiller d'État; une lettre du conseil d'État, en date du 1^{er} mars, lui donnait le titre de commissaire du gouvernement. L'arrivée du commissaire jeta la consternation dans la population; ses fâcheux antécédents de 1831 n'étaient pas oubliés, car ce personnage avait été vindicatif, cruel, tyran même envers les patriotes de cette époque et notamment envers M. l'avocat Bille.

Dès neuf heures du soir, un fort rassemblement se réunit devant l'hôtel de ville et y stationna jusqu'à une heure du matin; il se composait d'environ 5 à 600 personnes; ils proférèrent les cris de la veille et firent partir quelques pétards. Des royalistes au nombre de 30 environ, adossés contre l'hôtel de ville, répondaient de loin en loin, aux cris de: Vive la patrie suisse! par de vigoureux cris de: Vive le roi! Une garde composée de royalistes et de libéraux siégeait à l'hôtel de ville; ces messieurs firent quelques efforts inutiles pour dissiper le rassemblement. M. le commissaire du gouvernement fit observer que les radicaux de la rue étaient des cannibales et il témoigna de

son mépris pour le parti libéral en termes peu mesurés ; on lui dit que les libéraux tranquilles repoussaient les manifestations de la rue, mais qu'ils s'armaient. La nuit se passa dans une agitation difficile à décrire.

Le lendemain, 29 février, le comité se réunit à une heure du matin. Un courrier expédié par le comité patriotique du Locle apporta une grande nouvelle : Une bannière fédérale arborée à l'hôtel de la Fleur-de-lis du Locle, prise par les royalistes, puis reprise par les libéraux, avait été le signal de l'insurrection. L'hôtel de ville était occupé par les patriotes, les membres du comité de défense s'étaient démis de leurs fonctions et avaient signé la pièce suivante :

Sur la promesse faite par MM. Henri Grandjean et David Perret, fils, au nom du comité patriotique du Locle, par laquelle ils prennent l'engagement de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, et de faire respecter les personnes et les propriétés, les soussignés s'engagent à prêter leur *concours passif* aux mesures provoquées par l'imminence de la révolution en renonçant à la mission dont ils étaient investis.

(Signé) *Emile Favre-Bille, — Henri Houriet, — J. Jacot-Baron, — F. L. Favarger, — S. H. Brandt-Girardet, — L. Dubois-Dubois, — Henri Houriet fils, — Jules Huguenin, — Villemain, — Fritz Courvoisier, — Ph. Henri Mathey-Doret, — J. Dubois, — François Calame, — A. F. Huguenin.*

Cette nouvelle causa une vive sensation ; le moment de l'épreuve était arrivé. A 10 heures les membres du comité patriotique se rendirent à l'hôtel de ville pour conférer avec les membres du comité de défense, conformément à une décision prise la veille ; mais les membres de ce comité, après une courte séance présidée par le commissaire du gouvernement, s'étaient déjà retirés ; la conférence dut avoir lieu entre les patriotes et quelques membres du comité de défense et de la cour de justice.

M^r le baron de Chambrier ouvrit la séance en disant entre autres aux patriotes qu'il avait pu se convaincre par les scènes de la veille qu'il existait trois partis à la-Chaux-de-Fonds : le parti royaliste, le parti dit libéral, et le parti de la rue. Vous nous aviez promis, continua-t-il, de réprimer les manifestations

de celui-ci, mais vous êtes sans influence sur les hommes de ce parti.

Une discussion très longue s'engagea sur les moyens à employer pour empêcher les manifestations de la veille : puis les patriotes demandèrent au commissaire s'il avait des propositions à leur faire : il répondit par un *non* bien formulé. Les membres du comité de défense ne firent non plus aucune proposition et déclarèrent seulement qu'ils avaient sollicité l'entrevue pour s'entendre et prendre de concert quelques mesures propres à réprimer ces rassemblements nocturnes.

Questionné sur la présence d'hommes armés à la Sagne, M. le baron répondit qu'il ignorait le fait.

Les membres du comité patriotique demandèrent ensuite que les armes de l'État, qui avaient été remises aux royalistes pendant les événements d'octobre, leur fussent retirées et fussent déposées à l'hôtel de ville : nouveau refus très net et très cassant du commissaire du gouvernement ; sur quoi les membres du comité patriotique se retirèrent en chambre d'avis.

Pendant cette conférence, les patriotes de la-Chaux-de-Fonds avaient appris les événements du Locle : trouvant la conférence trop longue et impatients d'en connaître le résultat, ils se réunirent sur la place de l'hôtel de ville : bientôt après, ils déployèrent une enseigne fédérale sur la fontaine, et le cri : *aux armes !* s'étant fait entendre, 5 ou 600 hommes armés, portant le brassard blanc ou le brassard fédéral, s'emparèrent du clocher et de toutes les issues de l'hôtel de ville.

Pendant que ces choses se passaient à la rue, les membres du comité patriotique discutaient sur l'ultimatum à donner à M. le commissaire. Rentrés en séance, l'un d'eux, M. L. Brandt-Stauffer, porta la parole et déclara que la mission qu'il remplissait était grave et solennelle ; qu'il ne s'agissait pas seulement de sauvegarder les vies et les biens, mais de la patrie entière ; que dans l'état actuel des choses, en présence de l'éméute qui révélait le caractère de la révolte, il n'y avait de salut pour tous qu'en proclamant la république.

Cette proposition fut repoussée par le commissaire qui déclara être lié au roi de Prusse depuis 37 ans par le serment ; qu'il était royaliste et qu'il mourrait royaliste.

Dès ce moment les patriotes cessèrent de traiter avec le commissaire; ils s'adressèrent à leurs concitoyens royalistes et les pressèrent de se démettre de leurs fonctions : une copie de l'acte de démission de leurs confrères du Locle fut mise sous leurs yeux et enfin, après une longue hésitation, ils signèrent la pièce suivante :

« Sur la promesse faite par MM. Louis Brandt-Stauffer, » Georges Du Bois, docteur, Edouard Robert-Theurer, Isaac Charles » Ducommun, Alfred Droz, docteur, Louis Sandoz-Morthier, Cé- » lestin Nicolet, Justin Billon, Edouard Sandoz et Frédéric Cour- » voisier, par laquelle ils prennent l'engagement de maintenir » l'ordre et la tranquillité publique et de faire respecter la sûreté » des personnes et des propriétés, les soussignés s'engagent à » prêter leur concours passif aux mesures provoquées par l'immi- » nence de la révolution, en renonçant à la mission dont ils étaient » investis.

» Chaux-de-Fonds le 29 février 1848.»

(*Suivent les signatures.*)

Pendant ces pourparlers, les patriotes envahissaient l'hôtel de ville; ils s'emparèrent des drapeaux aux couleurs prussiennes, bavaoises, prusso-orange, avec lesquels les royalistes pavoi-
saient l'hôtel de ville et d'autres édifices publics dans leurs fêtes dites *nationales*; ces emblèmes furent successivement jetés par les fenêtres et lacérés par les soldats et le peuple, aux cris mille fois répétés de : *Vive la Suisse!*

A midi, les membres du comité patriotique, réunis sur le perron de l'hôtel de ville, annoncèrent l'heureuse nouvelle aux patriotes, et l'un d'eux, M^r le docteur Du Bois, donna lecture de l'acte de démission des membres du comité de défense.

Une commission militaire fut immédiatement improvisée sous la présidence de M. Fritz Courvoisier : elle s'occupa à organiser tous les citoyens qui s'étaient rendus en armes sur la place pour la défense du village et coopérer au mouvement qui devait se propager dans toutes les vallées et se résoudre par une descente à Neuchâtel.

L'enthousiasme était à son comble; chaque citoyen voulait servir et demandait, avec instance, des armes; la commission militaire ordonna le dépôt à l'hôtel de ville, dans un délai de

deux heures, de toutes celles qui avaient été délivrées par l'État aux royalistes. Cet ordre étant resté sans effet, on commença le désarmement des Eplatures et de la-Chaux-de-Fonds.

D'un autre côté, les Neuchâtelois habitant le Val-S'-Imier, informés de ce qui se passait, vinrent offrir leur secours pour renverser le pouvoir tyrannique qui précédemment en avait frappé plusieurs d'entre eux : leur demande de coopération fut acceptée avec reconnaissance.

Pendant ce temps-là, la population toute libérale des Brenets adhéraît avec unanimité au mouvement du Locle, arborait la bannière fédérale et offrait au Locle l'appui de ses braves citoyens.

Le comité du Locle, qui s'était formé avec promptitude et qui avait aussi organisé des moyens de défense militaire, fit successivement paraître dans la journée trois proclamations.

Les habitants de Travers, en apprenant ces mouvements, arborèrent aussi immédiatement la bannière fédérale : les hommes valides prirent les armes, s'emparèrent de la salle de justice, désarmèrent un gendarme et un justicier, et le comité qui se forma à l'instant reçut la démission du lieutenant civil, M. Jean Louis Montandon.

Une réunion des délégués de tous les comités patriotiques du pays avait été convoquée pour le mercredi 1^{er} mars ; des lettres annonçant les événements de la journée leur furent expédiées. Deux courriers porteurs de dépêches qui avaient été momentanément retenus à La Sagne, rapportèrent au comité que les Sagnards étaient sous les armes et se préparaient à soutenir *la paternelle et légitime domination du roi*.

Du reste, les nouvelles qui parvinrent à la-Chaux-de-Fonds sur le reste du pays, entre autres celles sur le Val-de-Ruz, donnèrent au comité l'assurance que l'on pouvait s'organiser avec sécurité. La nuit se passa donc tranquillement, mais le temps était affreux. La neige fouettée par un vent violent, tombait par tourbillons et en abondance : le qui vive des sentinelles, mêlé aux éclats de la tourmente, ajoutait quelque chose de grave et de solennel à cette première nuit de la république.

Les patriotes neuchâtelois domiciliés au Val-S'-Imier arrivèrent à la-Chaux-de-Fonds dans cette nuit orageuse du 1^{er} mars,

à trois heures du matin, au nombre de 250, sous le commandement de M. Ami Girard, originaire de Chézard et St-Martin. Ni les vents, ni la neige, ni les chemins affreux n'avaient ébranlé leur courage, car il s'agissait d'aider leurs frères à affranchir le pays. Cette petite troupe n'était pas exclusivement composée de Neuchâtelois : il s'y trouvait quelques confédérés de l'Erguel.

Les nouvelles que l'on reçut le matin du grand jour où le pays allait saluer sa liberté, n'étaient plus aussi satisfaisantes que celles de la veille ; le comité de Fontainemelon fit savoir à celui de la Chaux-de-Fonds que des agents de l'autorité avaient parcouru, pendant la nuit, tous les villages du Val-de-Ruz et invité tous les fidèles à se rendre en ville pour porter secours au gouvernement ; que ces démarches n'avaient pas eu grand succès ; mais que cependant un poste de 50 à 40 hommes s'était établi aux Hauts Geneveys et retenaient prisonniers deux délégués du vignoble qui se rendaient à l'assemblée du grand comité patriotique, à la Chaux-de-Fonds, MM. Piaget et Benoit, ainsi que plusieurs autres patriotes. La même dépêche ajoutait que les libéraux du village s'organisaient pour culbuter ce poste et délivrer les prisonniers, ce qui eut effectivement lieu de grand matin.

Une autre missive annonçait que les Sagnards avaient établi, pendant la nuit, un poste à la Corbatière ; qu'ils avaient franchi la montagne de grand matin au nombre de 270 en passant par Tête-de-Rang ; que leurs rangs s'étaient grossis en route par la jonction des royalistes du Locle, des Planchettes, des Eplatures et de la Chaux-de-Fonds et qu'ils s'acheminaient du côté de Valangin avec une constance et un courage dignes d'une meilleure cause.

Suivant une troisième missive arrivé du vignoble et venue par exprès, le comité était prévenu que le conseil d'État et la bourgeoisie de Neuchâtel étaient décidés à maintenir la domination étrangère par la force des armes.

Dans de pareilles circonstances le parti à prendre n'était pas douteux ; on était trop compromis pour reculer ; il était extrêmement important de ne pas laisser au gouvernement le temps d'organiser des moyens de résistance et il fallait tomber

sur lui comme la foudre, avant qu'il fût revenu de la stupeur qu'avait dû lui causer cette soudaine rébellion. Le prompt départ des libéraux, vivement conseillé par M. Girard, fut la mesure adoptée par le comité et immédiatement la commission fut chargée d'en préparer l'exécution. Le rappel battit dans les rues; tout ce que la Chaux-de-Fonds comptait de républicains valides et armés se rendit sur la place: des colonnes s'organisèrent sous la direction de chefs improvisés, et à dix heures du matin, au commandement de: *En avant!* que fit entendre M. Fritz Courvoisier, chargé de diriger l'expédition, la petite troupe, au nombre de près de 800 hommes, se mit en marche au milieu de la foule qui les accompagna longtemps par les cris de: *Vive la république neuchâteloise! Vive la Suisse! Vivent les patriotes!*

Au moment où la troupe s'ébranlait, arriva une lettre de Neuchâtel apportant la nouvelle que le gouvernement s'était décidé à ne pas résister, que le conseil de ville avait pris la résolution de s'en remettre aux événements; qu'en conséquence la garde soldée avait été licenciée et qu'ordre avait été expédié aux hommes réunis à Valangin de se disperser.

Il fut un moment question de retenir les braves patriotes du Val de St Imier et de leur épargner les fatigues d'une expédition; mais ils s'étaient montrés si décidés, si dévoués à la cause de la liberté, si peu affectés de leur voyage, d'une nuit tout entière passée sans sommeil, qu'il eût été cruel de les priver du bonheur d'entrer en libérateurs, en hommes libres, dans la cité monarchique où la liberté allait s'asseoir en maîtresse et pour toujours.

Pendant que la colonne républicaine traversait péniblement la montagne, affrontant une tempête terrible et des chemins tellement remplis de neige, que les soldats étaient obligés de se suivre un par un pour avancer, les délégués des communes libérales du pays s'étaient réunis en comité et discutaient sur le choix d'un gouvernement provisoire. Ce n'était pas là la partie du drame la moins importante et ce ne fut pas sans difficulté que l'on obtint, après deux heures de supplications, le consentement de citoyens dévoués qui consentirent à former le conseil d'État provisoire. Ils partirent à 4 heures pour leur destination.

Cependant la troupe continuait sa marche, précédée par des éclaireurs; arrivée à Malvilliers, elle arrêta et désarma une trentaine de Sagnards qui s'étaient arrêtés dans l'auberge de ce lieu et qui ne se rendirent pas sans difficulté. Le commandant fit placer les prisonniers dans les rangs et la marche sur la ville continua. Près de Boudevilliers une halte se fit; les prisonniers furent alignés sur un petit tertre et une compagnie de carabiniens fut placée en face d'eux avec des apprêts menaçants. *Si les rôles étaient changés, leur demanda alors M. Courvoisier, et qu'au lieu d'être nos prisonniers, nous fussions les vôtres, que feriez-vous maintenant de nous? Vous nous fusilleriez, n'est-ce pas,* ajouta-t-il d'un ton brusque? Ces malheureux, se croyant à leur dernière heure, répondirent en pleurant qu'ils ne le feraient pas et le priaient à genoux de leur conserver la vie. Cette scène était vraiment pathétique et la conscience dut parler bien haut à ces malheureux, pendant que d'un ton colère l'assassinat de l'innocent Polibe Nicolet, leurs cruautés en 1831, leur étaient brusquement reprochés, et surtout quand M. Courvoisier, en terminant, leur dit: *Oui, à notre place, si vous y étiez, vous nous fusilleriez! . . .* Ils se croyaient déjà morts, quand celui-ci ajouta après un moment de silence: *Eh bien, nous républicains, nous vous relâchons; partez, retournez à la maison et surtout évitez une seconde colonne qui s'avance, car vous pourriez n'être pas si bien traités.* Les prisonniers ne se le firent pas dire deux fois et, ivres de joie, reprirent le chemin de leur village. Ce furent probablement ces Sagnards que le gouvernement provisoire rencontra aux Hauts Geneveys et avec lesquels, écrivit-il au comité de la Chaux-de-Fonds, il fraternisa.

Valangin n'ayant opposé aucune résistance à la colonne républicaine, celle-ci continua à s'avancer sur Neuchâtel, toutefois après s'être emparée de deux canons que la bourgeoisie tenait de la munificence royale, ainsi que de quelques vieilles haliebardes.

A six heures et demie du soir, elle fit son entrée en ville dans un ordre parfait au milieu de la foule qui s'était portée sur son passage et saluait sa présence par les cris de: *Vive la république! Vive la Suisse!*

Les patriotes, après avoir défilé devant l'hôtel de ville et devant le gymnase, firent halte sur le quai. Le commandant Courvoisier, accompagné de MM. Girard et Cunier, se rendit immédiatement auprès des Quatre-Ministres et leur signifia la déchéance du gouvernement prussien, la proclamation de la république et la mise de la ville en état de siège. Une partie de la colonne se rendit ensuite au château dont elle prit possession et où une compagnie de soldats fut installée ; l'autre partie reçut des billets de logement et fut répartie chez les bourgeois.

Une heure après l'arrivée des troupes en ville, le gouvernement provisoire était installé au château à Neuchâtel. — La royauté avait vécu.

Le lendemain, des détachements d'hommes armés, partis de toutes les localités du pays, arrivèrent en ville pour se mettre à la disposition du gouvernement.

A midi le drapeau fédéral fut arboré sur la tour de la cathédrale et fut salué par vingt et un coups de canon.

L'ancien conseil d'État s'étant obstinément refusé à signer son abdication et ayant fait répandre une proclamation où il annonçait que la ville ayant été envahie par des bandes, il avait réclamé du Directoire l'assistance fédérale, sa mise en arrestation fut décidée par le gouvernement provisoire et opérée par un peloton de carabiniers, qui conduisit ces anciens gouvernants dans les appartements du gouverneur.

Le 5 mars à midi, MM. les commissaires fédéraux se rendirent au château et reconnurent solennellement la république neuchâteloise au nom de la Confédération suisse. M. Migy consacra cette importante incorporation par le discours suivant :

Chers et fidèles Confédérés !

Nous éprouvons une véritable joie de venir en ce jour, en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés, saluer au nom du Directoire fédéral votre arrivée au pouvoir, assister à la naissance et présider en quelque sorte au baptême de la république neuchâteloise. Cette joie est d'autant plus vive que les derniers événements nous ont prouvé que la politique du gouvernement déchu était non seulement contraire à tout esprit national, mais n'obéissait plus qu'à des inspirations hostiles à la patrie suisse. L'heure de la régénération a sonné pour vous, Neuchâtelois, l'heure de la rentrée au sein de leurs familles a sonné pour des

proscrits qui peuvent aujourd'hui saluer librement les couleurs fédérales arborées sur tous les édifices publics par le patriotisme brûlant et courageux des citoyens du pays. Une nouvelle vie politique s'ouvre devant vous; que votre dévouement ne se laisse ni affaiblir ni abattre par les difficultés dont vous allez être environnés, qu'il grandisse au contraire à la pensée des intérêts précieux qui sont entre vos mains! Ces intérêts sont ceux de la nouvelle république que vous venez de fonder; ces intérêts sont ceux de la Confédération; ces intérêts sont ceux de l'humanité. A l'œuvre, donc, chers confédérés, soyez prudents, mais aussi sachez être fermes et énergiques, et n'oubliez pas, dans les épreuves que vous pourriez avoir à traverser, que notre concours vous est assuré comme déjà vous possédiez toutes nos sympathies. Continuez à l'avenir à vous rallier en phalange serrée autour de la bannière fédérale; car ce drapeau, c'est le drapeau de la patrie, c'est le drapeau de la liberté.

Le principe démocratique ayant obtenu un éclatant triomphe, on a immédiatement élaboré une constitution, qui peut marcher de pair avec les constitutions les plus libérales de la Suisse. Neuchâtel a pris enfin dans la Confédération la position que lui assignent les sentiments élevés et l'industrie de ses habitants, et il marche d'un pas assuré vers un avenir prospère. Nos vœux l'accompagnent dans la nouvelle ère politique qui vient de commencer pour lui.

